

**AAF- SECTION 7 - Environnement et Territoire
et SECTION 10 - Economie**

« La comptabilité verte »

Gabrielle **BOULEAU** et Jean-Marie **SÉRONIE**

1. Thème proposé

Etat des lieux des propositions pour faire évoluer le cadre comptable des entreprises pour qu'elles rendent des comptes aux territoires qu'elles utilisent, en faisant un bilan matériel des extractions ou restitutions, des pollutions ou dépollutions, de l'artificialisation ou de la régénération. Que recouvre la comptabilité verte, écologique ou multicapitales ? Quelles innovations institutionnelles constituent des opportunités pour un renouveau du cadre comptable ? Quels retours d'expérience des entreprises qui se sont prêtées à l'exercice ? Quels sont les obstacles qui demeurent ?

2. Contexte

Les préoccupations sur la viabilité de notre mode de développement face à l'épuisement de certaines ressources naturelles (métaux, terres rares, sols fertiles, eau douce de bonne qualité ...) conduisent plusieurs acteurs à critiquer l'incomplétude des obligations des entreprises vis-à-vis de l'environnement et des territoires qu'elles utilisent. La comptabilité des entreprises a été établie afin de donner des gages de confiance aux investisseurs en leur transmettant des informations sur la manière dont était utilisé leur capital et sur les performances financières de leurs placements. Ce cadre n'est pas imposé par des considérations scientifiques mais résulte de conventions politiques sur la raison d'être des entreprises et leurs obligations. Il a évolué au cours du temps : développement de la comptabilité en partie double au XII et XIIIème siècle pour les affrêteurs sur la route des croisades, commerce international au XVIIème ...

Les investisseurs eux-mêmes demandent aujourd'hui des comptes sur des indicateurs non-financiers (disclosure of non-financial and diversity information), du fait des risques d'épuisement de ressources ou des risques de boycott en cas de révélations sur des pratiques polluantes médiatisées. L'Union européenne a pris une directive imposant ce reporting social et environnemental (directive 2014/95/EU). Mais il n'existe pas de cadre fixant de normes sur les indicateurs à utiliser ni sur les moyens de contrôler l'information produite.

3. Présentation des intervenants et résumés de leurs interventions

Gabrielle Bouleau, membre correspondant de l'Académie depuis 2020 dans la section « environnement et territoires » est ingénieure des ponts, des eaux et des forêts et politiste à INRAE au laboratoire interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (LISIS). Elle est spécialiste de la construction et de l'usage d'indicateurs pour les politiques environnementales. Ses travaux portent notamment sur les politiques de gestion de l'eau et de la biodiversité. Elle préside le conseil scientifique et technique d'EFESE et est membre du bureau du conseil scientifique de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

COMPTABILITÉ VERTE
Séance du 24 novembre 2021

L'introduction mettra en perspective la comptabilité verte dans le débat académique en théorie politique sur le rôle respectif de l'Etat et du capitalisme dans la résolution de la crise climatique et écologique (Etat vert ou modernisation écologique vs sobriété...). Elle rappellera brièvement l'histoire de la comptabilité en identifiant ses acteurs, les motivations ayant conduit au cadre actuel, les raisons de sa non prise en compte originelle des biens communs environnementaux et des ressources non renouvelables. Elle pointera les limites du cadre actuel et des outils complémentaires (labels, ACV, finance verte...), puis se focalisera sur des propositions récentes en économie, en science de gestion et en écologie pour faire exister un compte « matière » dans les entreprises. Elle présentera l'organisation de la séance, les thèmes et les expertises déjà abordés sur ce sujet par l'Académie et d'autres instances, puis les intervenants et les 3 thèmes présentés.

Edouard Jourdain est docteur en science politique et en philosophie, enseignant-chercheur rattaché au CESPRA (EHESS) et post-doctorant à Polytechnique. Il a notamment publié *Théologie du capital* (PUF, 2021), et *Quelles normes comptables pour une société du commun ?* (ECLM, 2019)

Pour une approche de la comptabilité par les communs. Il existe autant de modèles comptables que de représentations du monde, autrement dit de ce qu'il paraît juste à une société de valoriser. De cela découle toute une variation des définitions du capital et du profit, qui en dernière instance résultent bien de choix politiques. Mais ce n'est pas tout. La comptabilité constitue un véritable miroir de la société dans son organisation des rapports de production et de consommation, ainsi que dans l'allocation du capital. Elle s'inscrit ainsi dans une cosmologie, voire une anthropologie, qui dépasse la simple opération entrée/sortie. C'est pourquoi son objet est dans le sens profond du terme politique : elle rend compte et informe des rapports qu'une société institue. Véritable cœur de fonctionnement de l'entreprise et de l'Etat, elle constitue pourtant une sorte de boîte noire dont la conception serait réservée à certains spécialistes se réclamant d'une neutralité scientifique qui dissimule des choix bien politiques. Toute tentative de changement vers une société plus écologique, plus démocratique et plus juste est vouée à l'échec si elle fait l'impasse sur les normes comptables. L'approche par les communs de la comptabilité implique d'une part une soutenabilité forte en matière sociale et environnementale, et d'autre part où elle suppose une gouvernance du commun en intégrant les capitaux associés et représentés dans un écosystème privilégiant l'autonomie à la gouvernance étatique ou financière. Cette approche permettrait de développer un modèle de comptabilité permettant l'écologisation des entreprises en y intégrant les composantes du territoire dans lequel elles s'inscrivent.

Francky Duchâteau est de formation universitaire en Economie, Gestion et Droit européen à Reims, puis en école de commerce à Paris. Il a réalisé différentes missions professionnelles au service des décideurs économiques et politiques du monde agricole dans les secteurs de la Banque, de l'Innovation, des Chambres d'Agriculture et des Collectivités Territoriales, d'abord au niveau régional (Champagne-Ardenne), puis à Paris, dans le syndicalisme betteravier. Il a rejoint agridéas en janvier 2021 pour conduire des réflexions stratégiques dans les domaines de l'entrepreneuriat et du développement durable.

Panorama des outils pour rendre des comptes sur les bilans matière. Il s'agira de faire le tour des métriques qui ont été développées pour permettre d'attribuer à une activité des impacts sur l'environnement et la consommation des ressources. L'exposé devra faire une revue des grandes avancées, des controverses et des angles morts de ces outils, ainsi que l'état de leur mise en œuvre. Des exemples seront donnés pour montrer les biais possibles.

Clément Feger est docteur en Sciences de gestion, maître de conférences à AgroParisTech et chercheur au laboratoire Montpellier Recherche en Management (Université de Montpellier). Il est responsable scientifique de l'axe «Ecosystème » au sein de la chaire « Comptabilité écologique » et codirige le département « Economie & Société » du Collège des Bernardins. Il développe une comptabilité de gestion écosystème-centrées pour les entreprises, sur les modèles d'affaires durables en matière de biodiversité et l'analyse de la gouvernance des outils de conservation. Il a participé à l'étude de cadrage « Business and biodiversity » de l'IPBES.

Illustration d'une approche particulière de comptabilité verte. En matière de comptabilité écologique, des travaux récents montrent la nécessité de décentrer le regard des entités comptables traditionnelles, l'entreprise et l'État, pour s'intéresser aux dynamiques de prise en charge collective de la gestion des écosystèmes à l'échelle des territoires. Dans cette perspective, au croisement des recherches en comptabilité et en sciences du vivant, l'intervention présentera un modèle comptable conçu pour servir de référentiel commun et d'outil de dialogues entre acteurs co-responsables de la qualité écologique d'un territoire. La démarche sera illustrée avec un premier retour d'expérience sur un cas de protection d'une nappe, et mettra en discussion les perspectives que ce travail ouvre.

Jean Marie Séronie, Secrétaire de la section « Economie », Ingénieur agronome INA-PG (1979), expert-comptable inscrit à l'Ordre de Rouen-Normandie (2007)

La conclusion générale de la séance s'appuiera sur les points marquants des différents exposés et sur les interventions de la salle. Elle soulignera l'importance des enjeux, les questions ouvertes qui requièrent de nouvelles connaissances, les retours d'expérience prometteurs et les outils déjà disponibles pour les acteurs.